

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.8. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de
préemption urbain

Secteur Nord-Est de la
Communauté de communes
Plan au 1 / 12 000 ème

P i è c e n ° 5.8.

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Avenue Jules Daler - 70000 VESOUL
Tél : 03 83 83 50 51 - Fax : 03 83 73 3 488
initia@orange.fr
Agence de Services
Tél : 03 81 83 52 29 - initia@es2@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 m 120 m 240 m 360 m 480 m 600 m

*Origine cartière (C) - DGPSP - Droits de l'Etat réservés - 2012 -
Plan cadastré actualisé en avril 2012

Toutes les zones "U" et "AU" sont soumises au droit de préemption
urbain (D.P.U)
Délibération du Conseil communautaire du : 26.06.2018

